

-----  
BUREAU DU SYNDICAT  
-----

COMpte RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 16 février 2011  
-----

Ce compte rendu sommaire a pour but de satisfaire à l'obligation édictée par l'article 2-1 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du SICA, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

-----  
Le 16 février 2011 à 15h30, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PELLETIER, Président du Syndicat, Conseiller Général.

Etaient présents, aux côtés de Monsieur Jean-François PELLETIER, MM. Michel CHANEL, Yves CLAYETTE, Helmut SCHWENZER, Gérard GALLET, Mme Yannick LAURENT, M. Jean-Paul EVRARD, Vice-Présidents, MM. Alain JEHL, Noël PIROUX, Secrétaires, MM Michel AGUERSIF, André BORRON, Mme Annie CARRIER, MM. Yves CLAITTE, Daniel GRAS, Denis LINGLIN et Gérard MOUTTON, Membres du Bureau.

Avaient demandé d'excuser leur absence : M. Charles De La VERPILLIERE, Vice-Président, M. Jean-Paul COURTIEUX, Secrétaire, MM. Michel PERRAUD, Raymond POUPON et Raymond MOUSSY, Membres du Bureau.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Annie CARRIER, a été élue secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau a :

- 1 - pris acte du compte rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 18 avril 2008 ;
2. pris acte du compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres concernant la consultation pour "Travaux d'électrification, de gaz et de communication électronique – Consultation 2011-2014",

autorisé le Président à signer les marchés correspondants aux résultats ;

.../...

3 - décidé d'établir avec la société SIRAP un marché comprenant les prestations suivantes :

- création d'une solution cartographique web reprenant les fonctionnalités de l'application actuelle éditop incluant la création des principaux métiers, ainsi que l'intégration des données sur 10 communes et la formation nécessaire à l'administration de cette solution,
- création d'une solution pour la gestion de l'éclairage public,
- évolution des applications métiers en mode web (gescim, topads, topspanc, voirie, patrimoine),
- maintenance des développements,

mandaté le Président pour négocier et signer les pièces nécessaires à l'établissement du marché ;

4 - accepté les termes de l'avenant n°2 à la convention concernant les modalités d'attribution et de versement de l'aide accordée par le Conseil Général au Syndicat, dont une copie est jointe à la délibération, qui précise la définition du besoin annuel de financement pour le programme 2009,

autorisé le Président à signer cet avenant ;

5 - dans le cadre du recrutement d'un Technicien responsable de secteur géographique :

constaté que, compte tenu des besoins du poste et des connaissances que les candidats devaient posséder suivant le profil décrit ci-dessus, les candidatures analysées ont montré qu'aucun fonctionnaire territorial candidat ne correspondait aux besoins du poste à pourvoir,

définit le poste comme suit «l'agent recruté sera chargé, sous la responsabilité du Directeur et du Responsable du Service Technique, de :

- . suivre les opérations dans le domaine de la distribution d'énergie électrique, de l'éclairage public, des télécommunications et du gaz (administratif, technique et financier).
- . intervenir sur le terrain en tant que représentant du maître d'ouvrage ainsi que pour superviser la maîtrise d'œuvre.
- . assurer les relations avec les élus, maîtres d'œuvres et entreprises»,

décidé de recruter un agent contractuel sur le grade de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011,

fixé la rémunération sur la base de l'indice brut 367– indice majoré 340,

mandaté le Président pour établir et signer les documents nécessaires au recrutement correspondant ;

6 - autorisé le Président à prendre l'arrêté d'habilitation de Monsieur Willy MICOUD, en tant qu'agent de contrôle de la distribution publique d'électricité et de gaz,

autorisé le Président à demander son assermentation auprès du Tribunal de Grande Instance ;

7 - décidé l'alimentation de la Ferme des Roches sur le territoire de la Commune de VILLEBOIS, au tarif jaune,

pris note de la participation de Madame Colette DHERBEY RAMEL à hauteur de 20.000 euros,

mandaté le Président pour établir un plan de financement en ce sens, et de prendre toute décision pour mener à bien ce dossier ;

8 - approuvé le projet de SDTAN tel qu'il lui a été présenté,

autorisé le Président à communiquer le SDTAN aux collectivités concernées,

autorisé le Président à transmettre le SDTAN à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), pour rendre l'information publique,

autorisé le Président à joindre le SDTAN à toute démarche entreprise dans le cadre de la recherche de financements nécessaires à l'opération LIAin.

Le Président

Jean-François PELLETTIER

Pour affichage le